

VILLE DE LAXOU

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU Jeudi 9 Mars 2017

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016
- Compte-rendu des décisions du Maire

FINANCES

- Q 1 - Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).
Rapporteur : Y. PINON

POLICE MUNICIPALE

- Q 2 - Convention communale de coordination de la Police Municipale de la ville et des forces de sécurité de l'Etat.
Rapporteur : Monsieur le Maire

RESSOURCES HUMAINES

- Q 3 - Recrutement d'un chef de service de police municipale.
Rapporteur : Monsieur le Maire
- Q 4 - Recrutement d'un chef de projet NPNRU.
Rapporteur : Monsieur le Maire

EDUCATION

- Q 5 - Mise à disposition de personnel communal à l'école élémentaire Louis PERGAUD pour la mise en œuvre d'activités sportives.
Rapporteur : N. PARENT HECKLER

SPORT JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

- Q 6 - Relocalisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la ville à la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre.
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE
- Q 7 - Modification du règlement intérieur de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH).
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE

COHESION SOCIALE

- Q 8 - Cotisation assurance Grand Nancy Défi'b.
Rapporteur : D. MAINARD
- Q 9 - Convention de mise à disposition d'un véhicule pour l'association « Si l'on se parlait »
Rapporteur : Y. PINON

AFFAIRES JURIDIQUES

- Q10 - Demande de protection fonctionnelle : affaire Noel JEANJACQUES et Alexandre RUSE.
Rapporteur : Monsieur le Maire
- Q11 - Demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).
Rapporteur : Y. PINON

COMMUNICATIONS

- 1) METROPOLE : Séances du conseil métropolitain du 13 janvier 2017, 10 février 2017



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 27
- Nombre de votants : 27
- Procurations : 04
- Absents : 02

Objet :

1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le **2 mars 2017**, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

PROCURATIONS :

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON

Absents : Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Y. PINON

Exposé des motifs :

Les communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat sur les Orientations Budgétaires de la commune au sein du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

"Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique."

Concrètement, l'instauration d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune lorsqu'elle en possède un,
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2017, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est engagé sur la base de la présentation du document annexé à la présente délibération.

Débat

M. PINON.- En préambule, je souhaite remercier les services et les élus qui se sont beaucoup investis dans l'élaboration du document présenté en séance. J'associe bien évidemment à mes remerciements Patrick Ciccardini et notre Directrice Générale des Services, Caroline Muller.

Je souhaite faire ressortir la situation budgétaire de notre commune dans une conjoncture nationale sensible et les actions concrètes engagées conformément au programme que nous avons présenté pour la mandature aux Laxoviennes et aux Laxoviens.

Depuis la fin de la mandature précédente, nous poursuivons en matière de budget une double ambition : la recherche de la sobriété dans le fonctionnement de l'administration et la poursuite d'une véritable ambition en matière d'investissement. Si nous sommes contraints d'agir dans un contexte rendu difficile par les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement actuel, il s'agit là d'un engagement politique fort, pris devant les Laxoviens, et qui a vocation à durer tout le long de cette mandature.

Ce débat d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter aux élus Laxoviens les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité et d'échanger sur les pistes à disposition de notre municipalité. Il s'inscrit dans le cadre dessiné en début de cette mandature, soit une volonté de sobriété pour nos dépenses de fonctionnement tout en garantissant un haut niveau de service public, la stabilité des taux de la fiscalité directe pour préserver le pouvoir d'achat des Laxoviennes et des Laxoviens, et la mise en œuvre d'un ambitieux plan d'investissement de plusieurs millions d'euros sur la mandature, orienté vers deux projets pluriannuels que sont la poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments et équipements de la Ville et la rénovation urbaine du quartier des Provinces, tout en continuant à mettre en œuvre la réhabilitation ou l'entretien de nos bâtiments communaux qui servent au bien-être de tous les Laxoviennes et Laxoviens.

La sobriété requise des dépenses de fonctionnement de la collectivité Laxovienne demeurera la condition d'une politique d'investissement public dynamique, gage de créations d'emplois, de soutien à l'activité économique, de déploiement du service public et d'innovations au service d'un développement durable. Cette stratégie financière se déploie dans un contexte de contraintes inédites, la baisse des dotations de l'Etat et la progression des dépenses de péréquation étant appelées à se poursuivre cette année. Cette stratégie financière permettra à notre collectivité de se maintenir en mouvement tout en respectant une gestion sobre des deniers publics.

1. Le contexte budgétaire dans lequel s'élabore le budget primitif 2017 reste marqué par des contraintes d'une ampleur inédite et des incertitudes majeures.

La stratégie financière de notre collectivité visera avant tout à préserver la qualité de notre gestion. Nos indicateurs (selon les résultats du Compte Administratif arrêté au 31/12/15) se situent en effet nettement au-dessous de la moyenne des villes moyennes françaises (10 à 20.000 habitants).

En matière de fiscalité, avec des taux de 7,81% pour la taxe d'habitation, 8,02% pour le foncier bâti, et 14,30% pour le foncier non bâti, à ce jour l'écart est respectivement de 16%, de 12% et de 34% par rapport aux moyennes départementales et régionales de la strate.

Un encours de la dette par habitant qui se situe à hauteur de 301 € alors que la moyenne nationale de la strate se situe à 942 €.

Si les fondamentaux financiers de la Ville de Laxou apparaissent extrêmement solides, les contraintes et incertitudes à venir sont d'une ampleur exceptionnelle.

La DGF, principal concours versé par l'Etat, enregistre une nouvelle diminution drastique dont le rythme s'accélère depuis 4 ans. En effet, depuis 2014, la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics a été décidée unilatéralement par le gouvernement de l'actuelle majorité.

L'enveloppe attribuée à la commune de Laxou a été restreinte de 106 K€ entre 2013 et 2014, de 230 K€ entre 2014 et 2015, et de 262 K€ entre 2015 et 2016. Cette baisse drastique est reconduite par l'Etat en 2017 avec une baisse estimée à 250 K€, représentant alors une perte totale de 848 K€ sur 4 ans. Cette réduction massive est à prendre en considération dans le cadre de l'élaboration pluriannuelle du budget de la commune.

En cumulé, c'est donc 1,89 M€ que la commune ne percevra pas par rapport à 2013, soit l'équivalent de plus de 51% d'impôts !

Je vous invite à vous reporter au schéma qui retrace l'évolution de la DGF, page 18 du document remis.

2. La dynamique spontanée de nos dépenses et de nos recettes de fonctionnement implique une stratégie ambitieuse, gage du maintien de notre autofinancement.

La résolution de l'équation financière du Budget Primitif 2017 ne mobilisera pas, conformément aux engagements de la mandature, le levier fiscal, les taux des impôts locaux pour les Laxoviens demeurant stables.

Notre collectivité dispose cependant d'une panoplie de leviers en recettes et en dépenses pour atteindre l'équilibre financier.

Ainsi, en 2017, les recettes de fiscalité indirecte (essentiellement composées de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de publicité foncière, de la taxe sur les emplacements publicitaires, et de la taxe sur la consommation finale d'électricité) ainsi que le produit des services devraient être sensiblement équivalents. Pour ces derniers, **la commune s'est engagée à évaluer le coût des services dès 2015 afin de garantir un accès pour tous. C'est la traduction d'une politique tarifaire juste envers les usagers des services publics Laxoviens.**

Le tableau synthétique de la page 20 du document remis reprend l'ensemble des données chiffrées. Comme les années passées, et compte tenu du contexte financier contraint de notre collectivité, nous devons poursuivre une politique de sobriété en matière de dépenses de fonctionnement. La démarche d'économies qui avait permis le bouclage du budget 2016 a été reconduite pour 2017, impliquant l'ensemble des adjoints et des services. La philosophie de cette démarche reste la même : optimiser le fonctionnement de la collectivité et rechercher des pistes d'économies innovantes tout en maintenant la qualité du service public rendu aux Laxoviennes et aux Laxoviens.

Ainsi, nous agissons à nouveau résolument, en 2017, sur les charges à caractère général et le fonctionnement courant de l'administration Laxovienne.

En 2017, la Ville de Laxou poursuivra sa politique de ressources humaines tournée vers les services publics aux Laxoviennes et aux Laxoviens tout en garantissant une évolution maîtrisée de la masse salariale. **Entre 2012 et 2015, la collectivité a ainsi diminué d'environ 14% la masse salariale, soit un montant cumulé de 973.000 €.**

Pour l'année 2017, il est proposé une augmentation des charges de personnel de 3%. Cette estimation de la masse globale tient compte des mesures gouvernementales du protocole d'accord sur les carrières et rémunérations dans la fonction publique qui ont 2 incidences majeures pour les collectivités locales : La revalorisation des grilles de rémunération de l'ensemble des cadres d'emplois des différentes filières de la fonction publique territoriale,

Son impact, conjugué avec l'effet d'élargissement de l'assiette des cotisations, est évalué par le service RH à une augmentation des charges de personnel de l'ordre de 1,55%.

L'augmentation de 0,6% du point d'indice dans la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} février 2017, sachant que ce dernier a déjà été revalorisé de 0,6% au 1^{er} juillet 2016, ayant un effet de cumul de masse significatif sur une année pleine.

Son impact annuel est évalué par le service RH à 0,55% de la masse salariale.

3. Cette stratégie financière rigoureuse et responsable permettra à la collectivité Laxovienne de poursuivre ses priorités en 2017 et de déployer le Programme d'Investissement Majeur de la Mandature.

Pour ce programme 2017, comme depuis 2014, nous aurons recours à l'**autofinancement** pour financer ces investissements.

3.1. Un Programme d'Investissement Majeur pour la Mandature (PIMM) ambitieux et prioritairement orienté vers deux projets pluriannuels que sont la poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments et équipements de la Ville et la rénovation urbaine du quartier des Provinces, tout en continuant à mettre en œuvre la réhabilitation ou l'entretien de nos bâtiments communaux qui servent au bien-être de tous les Laxoviennes et Laxoviens.

Je ne détaillerai pas, puisque vous pouvez les consulter dans le Rapport d'Orientation Budgétaire remis, les axes suivants :

Ambition écologique et innovation

Le soutien aux associations

L'effort soutenu au profit des familles, de l'enfance et de la jeunesse

Un large accès à la culture et aux loisirs

La solidarité pour les Laxoviennes et les Laxoviens les plus vulnérables

Mettre en lumière à leur juste mesure les contraintes pesant sur le bouclage du budget 2017, affirmer nos choix qui concrétisent la mise en œuvre du programme de la mandature et rendre compte en toute transparence des leviers sous-tendant notre stratégie budgétaire participent de notre volonté d'une communication financière sincère et transparente, que nous devons aux élus et aux Laxoviennes et Laxoviens.

Par une volonté affirmée de modernisation de son administration et de ses modes d'intervention, la Ville de Laxou conciliera maintien de la qualité de ses indicateurs financiers, développement d'un service public performant et mise en œuvre d'un ambitieux plan d'investissement.

Malgré un contexte exigeant, ce budget traduit la volonté de l'exécutif de mener à bien son programme de la mandature : les finances de la Ville doivent rester saines grâce à un effort inédit de recherche d'économies et d'optimisation de nos recettes ; dans le même temps, le budget de la mandature doit nous permettre de mettre en œuvre les priorités politiques de la collectivité Laxovienne que nous avons posées dans notre programme. Je n'en reprendrai que les grandes orientations :

Veiller au bien-être des Laxoviens,
Prendre soin de tous les Laxoviens,
Promouvoir toutes les formes d'expressions,
Etre une ville forte et solidaire au sein de la Métropole du Grand Nancy,
Dialoguer et échanger nos idées...

M. le Maire.- Merci Yves et merci à toute l'administration pour nous avoir aidés à réfléchir et à trouver de nouvelles pistes d'économies, et merci aussi aux élus qui ont fait des efforts de rationalisation dans le contexte actuel, les temps sont compliqués, on le dit tous les ans et on ne va pas s'auto-flageller injustement, les innovations trouvées par les services et les élus prouvent qu'on maintient le cap.

J'ai envie de croire, à l'instar de ce qui est demandé par l'Association des Maires de France et tous les élus, que cette baisse des dotations va pouvoir faire une pause, en tout cas le temps que les collectivités, quelles qu'elles soient, digèrent ce qui est répercuté sur leurs finances depuis quelques années. Mais aujourd'hui je ne lis pas dans les programmes des candidats à l'élection présidentielle que demain l'argent coulera à flot et on le sait bien eu égard aux promesses non tenues et aux déceptions au lendemain des élections. On vit un moment difficile depuis quelques années, mais je pense qu'on peut féliciter l'administration et tous les services pour les efforts qu'ils font pour innover et rendre le meilleur service public et le meilleur service au public Laxovien. Encore merci à tous et j'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Mme CHRISMENT.- Le budget est ce qu'il est, c'est votre budget et je dirai : heureusement que l'Etat baisse ses dotations publiques pour la ville de Laxou puisque quand on regarde le compte administratif 2015, vous êtes en positif de 2.391.735 €. Avec cette somme-là, évidemment nous pouvons soutenir la Petite Enfance, l'Enfance, l'Ecole, nos associations des anciens combattants et tutti quanti puisqu'avec une somme pareille, nous avons largement l'argent en caisse.

Après, sur le rapport d'orientations budgétaires que j'ai lu comme tout le monde, je suppose, il y a des choses qui m'interpellent : vous dites que vous avez eu peur à un moment donné que la Mairie de Nancy nous demande de l'argent pour les écoles, donc vous avez budgété une somme de 30.000 €, et si mes souvenirs sont bons, ça ne nous a coûté que 3.000 € ; on a quand même fait un bâtiment sur Zola, est-ce qu'il était utile dans cette belle intercommunalité que nous avons ? Je ne sais pas. Est-ce qu'on a fait une bonne estimation ? Je n'en sais rien.

Nous n'avons toujours pas de G.P.E.C., gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, bon...

Après on a loupé le coche sur l'ANRU en 2012.

Et si l'on regarde les cessions exceptionnelles de patrimoine communal, l'ancien immeuble de la Poste Boulevard Zola, nous l'avons vendu 380.000 €, quelques semaines plus tard l'acheteur l'a revendu 555.000 €, c'est-à-dire que ça fait plus de 175.000 € que la ville de LAXOU a perdus.

L'Oseraie est estimée par vous selon le Rapport Régional de la Cour des Comptes à 2,5 M€ alors que cette municipalité-là l'avait revendue à 900.000 €.

Le terrain Versigny estimé à 900.000 € a été vendu réellement à 1,1 M€ alors qu'on avait un acheteur à 1,4 M€, c'était de l'argent je dirais facile à encaisser, c'est vrai, surtout qu'à Versigny, mettre 72 logements sur ces terrains-là alors qu'il y a des problèmes d'inondation et que les salamandres sont une espèce protégée, je ne suis pas sûre qu'on ne va pas avoir des problèmes d'inondation du boulevard des Aiguillettes. Mais je pense que vous avez fait des études.

Ensuite, concernant les emprunts, il faudrait savoir parce que les derniers emprunts que nous avons faits étaient sur trente ans, est-ce que c'est de bon aloi ? Là aussi, je ne sais pas.

Au fil des pages, je relève ensuite la mise aux normes pour l'accessibilité du site extérieur de la Maison de la Vie associative et du Temps Libre, d'après mes souvenirs on a déjà refait l'accessibilité pour le handicap, j'ai du mal à comprendre pourquoi on doit refaire une accessibilité, une mise en conformité pour le handicap alors que le bâtiment a été mis aux normes il n'y a pas si longtemps que cela.

Ensuite, toujours sur la mise aux normes, vous parlez d'un montant de 2,5 M€, bon... d'accord.

Dans tout cela, pas de projets vraiment importants, franchement vous allez faire comme pour votre premier mandat, nous sortir un budget et un gros projet à un an de votre fin de mandat, mais je ne sais pas à quoi ça sert au jour d'aujourd'hui alors que les associations ont tant de mal à vivre, comme d'autres strates, et qu'à Laxou les caisses sont pleines, 2,791 M€.

M. le Maire.- D'autres prises de parole ?

M. BAUMANN.- Au sujet des charges de personnel, effectivement en globalité la masse salariale baisse, je voudrais avoir l'équivalent en ETP, cela fait longtemps qu'on n'a pas eu un état des lieux du nombre d'employés à Laxou.

Et puis on a parlé d'amélioration du service public, on y est tous sensibles, j'ai une personne qui m'a interpellé gentiment pour me dire : c'est dommage que la mairie ne soit plus ouverte le samedi matin, elle aurait préféré que ce soit fermé le lundi matin et ouvert le samedi matin, alors je ne sais pas si l'on avait fait des statistiques mais je crois que ça se faisait avant.

Une autre chose sur la toiture de la salle de l'Espace Europe qui est en piteux état, il faudrait que le programme de rénovation puisse faire cela très rapidement, avec la mousse le béton commence vraiment à s'abîmer, ce serait dommage de le laisser trop longtemps comme ça.

M. le Maire.- Merci, d'autres interventions ?

Sur la politique d'emprunts et sur les emprunts à trente ans, je vous laisse votre appréciation Madame Chrisment, je vais laisser la parole à Yves pour vous expliquer que c'est une gestion dynamique de l'emprunt. Yves, peux-tu expliquer pourquoi ces emprunts ?

M. PINON.- On a renégocié une partie des emprunts que nous avons, en 2015 je crois, nous avons voulu renégocier et avoir une gestion dynamique de nos emprunts avec toutes les structures avec lesquelles nous avons des emprunts, et les seuls qui ont accepté à cette époque étaient la Caisse d'Epargne ; et donc on a renégocié mais pas sur trente ans avec eux, par contre on a énormément descendu le pourcentage parce que les taux étaient beaucoup plus bas.

Quant au pourcentage d'emprunts de trente ans auxquels il a été fait allusion, c'étaient des emprunts encore plus anciens que ceux-là, avec des structures bancaires qui n'ont pas souhaité du tout renégocier, on n'a pas de moyens de les contraindre malheureusement, on a essayé de le faire avec tout le monde mais...

Et on n'a pas d'emprunts toxiques et on n'a pas d'emprunts qui ont des taux qui risquent de flamber, donc notre ville a une gestion de sa dette tout à fait saine, la preuve en est que tous les ans, j'indique l'encours de dette par habitant : l'année dernière il était de 367 €, cette année il est de 301 € par habitant, donc il a nettement baissé.

Voilà, on essaye de gérer au mieux.

M. le Maire.- Tout à fait, sachant qu'aujourd'hui on se désendette parce qu'il faudra qu'on emprunte le moment venu pour nos futurs équipements, notamment pour divers travaux, que ce soit pour la mise aux normes des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite mais aussi sur l'ANRU ; vous avez parlé de la toiture de l'espace Europe mais c'est un peu réducteur, il n'y a pas que cela à faire, mais j'ai bien compris que c'était un exemple.

Et pour répondre sur le samedi matin, les agents ont été moteurs dans cette fermeture parce qu'ils ont remarqué que le samedi matin, il y avait quand même les deux tiers des habitants hors de l'agglomération qui fréquentaient notre mairie car nous étions les seuls ouverts le samedi matin, j'ai envie de dire que ça préfigurait déjà l'extension de la Métropole car il y avait des gens de la Métropole qui venaient ici faire des démarches alors que c'étaient les seuls contribuables Laxoviens qui finançaient le fonctionnement de la mairie, on peut se dire dans ce cas que ça devrait être un service plutôt tourné vers les Laxoviens.

Et pourquoi je dis qu'ils ont été moteurs ? Parce qu'ils ont décidé d'eux-mêmes, avec la suppression du samedi matin, de faire la journée continue, pendant la pause méridienne la mairie est ouverte et rend le service public et le service au public.

Sur les équivalents en ETP, je ne vais pas redire les chiffres, ils ont été donnés.

Par contre dire qu'il n'y a pas de GPEC, Madame Chrisment, c'est un peu insultant pour l'administration parce que je peux vous garantir qu'elle travaille beaucoup dessus.

Et je n'ai pas compris pourquoi vous avez dit qu'on a raté l'ANRU en 2012, qu'est-ce qu'on a raté en 2012 ?

Mme CHRISMENT.- Je vais vous le dire. Sur la GPEC, je n'ai pas dit que vous n'avez rien fait, j'ai dit que je n'avais pas vu, ça fait une grosse nuance.

Et puis on a quand même raté le coche de la première tranche sur l'ANRU, ce n'était peut-être pas en 2012 mais on a raté la première tournée de l'ANRU.

Et puis vous dites que vous n'augmentez pas les impôts, sur les taux oui c'est vrai, mais étant donné que vous avez mis en place la consommation finale d'électricité, c'est quand même un impôt, on n'y était pas obligé, c'est un impôt qu'on a fait sur les Laxoviens, et cela fait quand même 179.000 € en plus, c'est un impôt détourné.

M. le Maire.- Vous affirmez qu'on a raté le coche avec l'ANRU en 2012, c'était en 2004. Si vous accablez mon prédécesseur sur le fait qu'il a raté avec l'ANRU...

Mme CHRISMENT.- Je ne l'accable pas, je fais une constatation.

M. le Maire.- Nous avons tous fait cette constatation à l'époque, c'est vrai. Cela veut dire aussi que l'Etat n'a pas été généreux pour le premier tour de la rénovation urbaine, on l'a malheureusement tous constaté. Mais ce n'était pas 2012, c'était 2004.

Avant de laisser la parole à Laurence sur le terrain de la rue de Versigny, sincèrement, Madame Chrisment, je vous remercie pour les compliments que vous faites à la gestion communale et aux élus des finances qui ont renégocié le montant des taux, mais dire aujourd'hui qu'à Laxou les caisses sont pleines alors que j'ai vu passer des tracts diffamatoires en 2014 disant que la ville était au bord de la cessation de paiement, sincèrement je dis que si nous étions au bord de la cessation de paiement il y a deux ans, réussir à avoir un excédent de 2,3 M€ aujourd'hui, c'est un satisfecit général qu'il faut donner à l'ensemble du conseil municipal, aux élus, et évidemment à l'administration générale !

M. FALL.- Je voulais juste compléter ce qu'a dit tout à l'heure Monsieur Pinon en ce qui concerne les renégociations de prêts, la stratégie globale a été aussi de rendre l'ensemble des emprunts qui étaient à taux variables, de les ramener à des taux fixes, au moment où les taux sont en train d'augmenter, je pense que c'est une stratégie intéressante à rappeler ici.

M. le Maire.- Absolument.

Mme WIESER.- Le terrain de Versigny à ce jour n'est pas vendu, il est en vente...

M. le Maire.- Tout le monde a bien entendu je pense : contrairement à ce qui vient d'être affirmé, le terrain n'est pas vendu.

Mme CHRISMENT.- C'est une très bonne nouvelle ! Et il sera vendu combien ?

Mme WIESER.- Nous avons demandé une réévaluation....

Mme CHRISMENT.- Vous m'affirmez que le terrain n'est pas vendu ?

Mme WIESER.- A ce jour, non, il n'est pas vendu... On a demandé une réévaluation avec une mise à jour, je n'ai plus en tête le prix mais ça a augmenté.

Et comme le terrain se trouve sur le territoire de Villers-Lès-Nancy, nous n'affichons pas le permis de construire. Quand ce sera acté, je vous le dirai.

Mme CHRISMENT.- Au niveau de l'acte de vente, j'entends, mais il y a un certain nombre de papiers qui circulent...

Mme WIESER.- Il y a peut-être des rumeurs qui circulent...

Mme CHRISMENT.- Ah non, ce ne sont pas des rumeurs, je ne parlerai pas de rumeurs, ce sont des papiers.

Mme WIESER.- Je vous l'affirme encore : le terrain n'est pas vendu.

Pour ce qui concerne les salamandres, effectivement il n'a échappé à personne que le terrain jouxte le terrain du Grand Séminaire sur lequel il y a le ruisseau de la Vigne et que depuis plusieurs années, il y a de la reproduction de salamandres ; mais dans le cadre du P.L.U.i., pour l'instant les documents d'études n'ont pas été rendus publics parce qu'ils sont incomplets, et le terrain du ruisseau de la Vigne et ses abords en font partie.

Et en ce qui concerne la zone humide, elle est sur la frange du terrain que nous mettons en vente, sur une toute petite partie. Et que je sache, l'éventuel bâtisseur devra aussi en tenir compte. Mais comme nous n'instruisons pas le permis de construire, c'est un peu compliqué pour nous de dire à son bâtisseur : respectez telle zone.

Mais je fais confiance à la fois aux riverains et aux associations qui sont très dynamiques sur le territoire et sur l'ensemble de la Métropole et qui travaillent dans ce sens.

Mme CHRISMENT.- Et sur Laxou.

Mme WIESER.- Oui, sur l'ensemble de la Métropole, je leur fais entièrement confiance.

Mme CHRISMENT.- Et pourra-t-on avoir au moins l'estimation des Domaines dans cette enceinte ?

Mme WIESER.- On pourra vous donner le montant exact de la nouvelle estimation, oui.

Mme CHRISMENT.- Et la date de cette estimation s'il vous plaît.

M. le Maire.- D'autres prises de parole ?

Mme PARENT HECKLER.- Je vais apporter des précisions sur les dépenses de scolarité des Laxoviens, il faut savoir que ces prévisions ont été faites antérieurement à la signature de la convention, antérieurement à l'élaboration de la convention, et maintenant, si les termes de la convention qui nous lie à Nancy nous sont plus favorables, tant mieux, c'est plutôt bien, on a trouvé un terrain d'entente, on ne va pas nous reprocher d'avoir prévu plus que ce qu'on a dépensé réellement.

Et en ce qui concerne le bâtiment qui a été rajouté derrière l'école Emile Zola, il faut savoir que dorénavant les dérogations vont être refusées pour aller à Nancy et que donc il va falloir accueillir plus d'enfants, notamment dans le secteur où les enfants vont actuellement sur l'école Charlemagne, ils n'iront plus là, ils vont être « rapatriés » sur l'école Emile Zola.

Prenons rendez-vous si vous voulez, Mme Chrisment, et allons voir comment vivent les enfants de l'école maternelle Emile Zola et dans quelles conditions les enseignants travaillent chaque jour, vous verrez que l'extension qui est rajoutée n'est pas du superflu, je suis désolée mais il faut ouvrir les salles, il y a besoin de respiration quand on est à 30 par classe, il faut décloisonner et travailler autrement. Alors je vous propose de prendre rendez-vous, on ira voir les enseignants de Zola, vous verrez si c'est du superflu et comment les locaux sont exploités.

Mme WIESER.- Je ne retrouve pas le mail de l'urbaniste qui me confirmait le chiffre de la nouvelle évaluation, de mémoire c'était 880.000 et on a dû arriver à 1 M€, mais je vous le confirmerai ultérieurement. La première évaluation date de début 2014, la seconde de l'année dernière. Je vous donnerai la date exacte au prochain conseil.

Mme CHRISMENT.- Si vous pouviez me la donner avant le prochain conseil...

M. le Maire.- D'autres interventions ? Merci encore une fois à tous les élus pour leur réflexion et leur implication dans l'élaboration du rapport. Vous avez vu que ce débat, même s'il a été bref, a pu se faire, et qu'en tout cas le document est assez explicite.

Et vous avez eu la confirmation que si des documents circulent disant que le terrain de Versigny est vendu, ce sont des faux, première chose.

Ensuite, nous avons apporté les réponses aux interrogations, l'administration et les services RH vous fourniront les informations sur la GPEC.

Et je conclurai en disant que lors du vote du budget à la prochaine séance, nous serons autour du triptyque suivant : pas d'augmentation des taux d'imposition, poursuite des investissements, et maîtrise des dépenses et désendettement avant de pouvoir libérer des marges de manœuvre pour les grands chantiers qui nous attendent.

La particularité est que nous devons voter ce rapport, je mets aux voix ce rapport.

Mme CHRISMENT.- Nous prenons acte mais nous ne votons pas ?

Mme MULLER.- On doit voter pour prendre acte, c'est une nouvelle loi. On peut aussi s'abstenir de prendre acte.

M. le Maire.- Qui ne prend pas acte de ce rapport ?

Mme CHRISMENT.- Moi.

M. le Maire.- Qui s'abstient ? Personne, donc c'est l'unanimité pour la communication de ce rapport ?

M. CHRISMENT.- Je ne comprends pas bien l'intérêt de voter pour prendre acte.

Mme EPHRITIKHINE.- Cela veut dire qu'on en a pris connaissance ? Qu'est-ce que ça veut dire « prendre acte » ?

Mme MULLER.- Vous l'interprétez comme vous voulez, pour moi prendre acte veut dire qu'il y a eu un débat, mais je reconnais que c'est ambigu.

M. le Maire.- Donc on va voter.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré prend acte de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

4 abstentions : C. CHRISMENT

C. GERARDOT

V. EPHRITIKHINE

P. BAUMANN



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 06
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**2 – CONVENTION
COMMUNALE DE
COORDINATION DE LA
POLICE MUNICIPALE DE
LA VILLE ET DES FORCES
DE SECURITE DE L'ETAT**

PROCURATIONS :

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE

Absents : Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de police municipale prévoit l'élaboration d'un diagnostic local de sécurité, permettant de déterminer la nature et les lieux d'intervention des polices. Ce décret permet de fixer également les modalités d'une coopération opérationnelle renforcée.

En collaboration avec les forces de sécurité de l'Etat, le diagnostic ayant été réalisé, il y a lieu de réviser notre convention actuelle, signée en 2013, pour être en phase avec les problématiques de sécurités actuelles.

Débat :

M. le Maire.- Je rappelle qu'il y a une coordination entre les polices, qu'elles soient nationale ou municipale, avec une spécificité pour chacune.

Il y a eu un diagnostic en 2013, on a signé une convention en 2013, puis la Métropole du Grand Nancy a souhaité avec l'état d'urgence instaurer de nouvelles pratiques et donc une nouvelle convention.

Présentation de la délibération

On rappelle aussi que la police municipale sera associée systématiquement à toute intervention de la police nationale, ou en tout cas qu'elle sera informée dans la mesure du possible, vous avez vu les difficultés aussi de la justice à travailler, je pense par exemple aux interventions du Procureur de la République qui dit qu'il manque d'effectifs, tous les GLTD (Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance) ont été repoussés sine die justement par manque de personnel.

Vous avez aussi, et c'est nouveau par rapport à la convention de 2013, la nécessité de renforcer les actions de prévention de la délinquance et surtout contre la radicalisation, avec dans l'article 12 l'adresse mail mais aussi un numéro Vert.

La fréquence des rencontres entre la police nationale et la police municipale, c'est tous les quinze jours, d'ailleurs je remercie la police municipale d'être aussi attentive et motrice dans le partage des informations que vous avez pour la coopération opérationnelle renforcée ; et il y a enfin diverses dispositions.

Voilà la convention qui est proposée au conseil municipal. Est-ce qu'il y a des remarques, des suggestions, des propositions ?

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention communale de coordination jointe en annexe.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 06
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**3 – RECRUTEMENT D'UN
CHEF DE SERVICE DE
POLICE MUNICIPALE**

PROCURATIONS :

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE

Absents : Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Suite à la mutation au sein d'une autre collectivité d'un agent employé en qualité de brigadier-chef-principal au mois de décembre dernier, et considérant la diversité des missions incombant à la police municipale avec notamment une augmentation des contraintes incompressibles, le renforcement du service de la police municipale s'avère nécessaire.

Il est proposé la création d'un poste de chef de service de police municipale pour assurer le remplacement de l'agent muté.

Débat :

M. le Maire.- Pour continuer à œuvrer dans le domaine de la sécurité, l'ex-chef de service de la police municipale de Laxou a été recruté par la ville d'Epinal, et donc il est question de lancer le recrutement d'un chef de police municipale.

Et comme le candidat pressenti n'est pas directement de la fonction publique territoriale et qu'il faut forcément être membre de cette administration, il nous faut créer ce poste avec divers « amendements » : on le met à partir du 1^{er} avril, avec une indemnité spéciale mensuelle, et une prime à hauteur de 20% du traitement mensuel pour l'agent qui sera recruté.

Voilà la délibération visant à recruter un chef de service de police municipale. Des suggestions ou questions ?

Mme CHRISMENT.- Je suis un peu étonnée car l'ancien chef est parti en décembre et cette délibération n'arrive qu'en mars, est-ce qu'on n'aurait pas pu anticiper son départ puisque chacun sait qu'avec le plan Vigipirate et tout ce qui s'ensuit, on a besoin d'une police municipale assez forte, assez cossue. Donc je suis surprise qu'on n'ait pas anticipé ce recrutement.

M. le Maire.- Je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu carence dans l'institution car l'ancien chef est parti fin décembre, le dernier conseil municipal a eu lieu le 15 décembre, on a fait au plus vite surtout que ce sont des postes assez compliqués à pourvoir ; l'administration avait mis deux ans pour le recrutement précédent.

Mme CHRISMENT.- Vous dites qu'on n'en a pas eu besoin, que la ville pouvait fonctionner comme ça ?

M. le Maire.- Non, je dis que le système de préavis et de recrutement dans la fonction publique fait que l'on ne trouve pas forcément très vite.

Mme CHRISMENT.- Oui mais vous avez dit aussi que les services tournaient sans avoir ce chef de service ?

M. le Maire.- Oui. Mais bien sûr on a besoin de cet agent.

Mme BOUGUERIOUNE.- Oui, la mairie tourne, heureusement qu'on a des fonctionnaires qui assurent le service malgré l'absence du responsable !

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- recrute à compter du 1^{er} avril 2017 un agent stagiaire ou titulaire de catégorie B sur le grade de chef de service de police municipale (filière police municipale) à temps complet, étant précisé que le Maire sera chargé de la détermination du niveau de rémunération selon la nature des fonctions exercées, de l'expérience et du profil du poste.
- ajoute aux grades concernés par le bénéfice de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de police municipale (ISMF) le grade de chef de service de police municipale.
- fixe cette prime à hauteur de 20% du traitement mensuel brut de l'agent qui sera recruté.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 06
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**4 – RECRUTEMENT D'UN
CHEF DE PROJET NPNRU**

PROCURATIONS :

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE

Absents : Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine adoptée le 21 février 2014, la politique de la ville, conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, fixe l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La loi acte aussi le lancement du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (N.P.N.R.U.) qui est mis en œuvre par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) et qui permettra de financer à hauteur de 5 milliards d'euros des interventions en faveur de la requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le quartier prioritaire Les Provinces est classé au titre des 200 quartiers éligibles dans le cadre du N.P.N.R.U.

La commune de Laxou a élaboré dans ce cadre deux projets de territoires respectifs prenant en compte les réalités de terrain et les politiques sociales propres à chaque quartier de la nouvelle géographie prioritaire, notamment le plateau de Haye Champ-le-Bœuf et les Provinces.

Ces deux projets de territoire ont permis la formalisation du contrat de ville nouvelle génération et l'élaboration du protocole de préfiguration qui est la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain.

Dans ce cadre, le financement par le biais de l'A.N.R.U. à hauteur de 50% d'un équivalent temps plein (dans la limite du plafond de 35625 euros pour une période de 18 mois) est conditionné à l'embauche d'un agent contractuel qui aurait pour mission de mettre en œuvre le projet de renouvellement urbain sur le quartier Les Provinces. Il est donc proposé le recrutement d'un agent contractuel occupant la fonction de chargé(e) de mission proximité sur le quartier en rénovation urbaine « Les Provinces » pour une durée de 18 mois.

Débat :

M. le Maire.- Ceci est lié notamment au programme de rénovation urbaine ; je vous rappelle qu'il y a une réunion publique le 15 mars prochain à 20h30 à la salle Colin où il y aura des discussions avec la population et les architectes urbanistes qui seront amenés à prendre contact aussi bien avec les associations, le conseil citoyen, le conseil de proximité, les habitants, les commerçants, les professions libérales, afin de se forger une idée du diagnostic, et élaborer à la lumière et en fonction de ce qui sera évoqué par toutes les entités qu'ils auront rencontrées un schéma de développement pour cette rénovation urbaine importante pour notre quartier.

On peut se dire que ça aurait été bien si les programmes avaient été lancés pour la première tranche de l'ANRU mais on n'était pas complètement aux affaires étatiques à l'époque et on peut dire que c'est un bien que l'on soit maintenant dans le deuxième tour de la rénovation urbaine.

Donc nous lançons le recrutement d'un chef de projet pour justement faire ce lien entre la population, les conseils en question, qu'ils soient citoyens ou de proximité.

Nous avons la globalité des charges et des missions, je rappelle que la rénovation urbaine est de compétence métropolitaine et non communale, c'est la Métropole du Grand Nancy qui est maître d'œuvre de la rénovation urbaine et nous sommes en étroite collaboration avec aussi bien la Métropole que toutes les autres entités dont je parlais.

J'en profite pour dire qu'à notre prochain conseil municipal de fin mars, il nous faudra créer une commission dédiée à la rénovation urbaine du quartier des Provinces et nous allons discuter et prendre en charge et à bras le corps la globalité de ce dossier important. Pour l'instant vous avez pu constater dans la presse que nous avons signé le protocole de préfiguration, cela veut dire qu'il y a 18 mois de travail devant nous avant que l'architecte urbaniste rende sa copie, vous voyez qu'il ne faut pas chômer, 18 mois d'études, c'est pourquoi ce recrutement est pour une mission de 18 mois.

Des remarques ? Des questions ?

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire, dans la limite des crédits prévus à cet effet, à recruter à compter du 15 mars 2017, et pour une durée de 18 mois, un agent contractuel de catégorie B ou A de la filière administrative, étant précisé que le Maire sera chargé de la détermination du niveau de rémunération selon la nature des fonctions exercées, de l'expérience et du profil du poste.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**5 – MISE A DISPOSITION
DE PERSONNEL
COMMUNAL A L'ECOLE
ELEMENTAIRE LOUIS
PERGAUD POUR LA MISE
EN ŒUVRE D'ACTIVITES
SPORTIVES**

PROCURATIONS :

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

Absents : Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : N. PARENT HECKLER

Exposé des motifs :

Dans le cadre du séjour en Classe de Découvertes prévu du 13 au 17 mars 2017 et validé par l'Education Nationale, l'enseignante de CM2, sous couvert de la directrice de l'école élémentaire Louis Pergaud, a sollicité la Municipalité pour la mise à disposition de personnel communal.

Il s'avère qu'un agent, de par sa formation, peut assurer l'encadrement et l'enseignement d'activités sportives.

La mise à disposition est prononcée pour la période du 13 au 17 mars 2017, pour un temps de travail hebdomadaire qui ne pourra excéder 28h, l'agent effectuant un temps de travail hebdomadaire à temps non complet.

Le coût de cette mise à disposition est déduit de la dotation allouée au titre du financement communal à l'aide au départ en classe de découvertes de tous les enfants de CM2.

Il convient donc de formaliser cette mise à disposition par le biais d'une convention.

Débat :

Lecture du rapport de présentation

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel communal à l'école élémentaire Louis Pergaud, pour la période du 13 au 17 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**6 – RELOCALISATION DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT
(ALSH) DE LA VILLE A LA
MAISON DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET DU
TEMPS LIBRE**

PROCURATIONS :

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

Absents : Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

En 1998 la ville de LAXOU a mis en place un Accueil de Loisirs pour les jeunes laxoviens pendant les vacances scolaires (excepté celles de Noël).

Depuis, ce service a connu plusieurs évolutions ; création d'un service de restauration, création d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement 3-6 ans puis regroupement de ce dernier avec l'Accueil de Loisirs sans Hébergement 6-16 ans, extension des horaires d'accueil et création d'une garderie du matin et du soir.

Ce service géré par le Service Sports Jeunesse et Vie Associative, se déroule au sein du groupe Scolaire Victor Hugo.

Dans le cadre des objectifs pédagogiques du centre, il a été constaté que même si le temps de loisirs peut être un temps d'apprentissage, il s'organise différemment par rapport aux temps spécifiques de l'école et il est important pour l'enfant de dissocier les lieux d'apprentissage scolaire et le lieu de vacances ou de loisirs.

Ainsi, dans un souci de toujours proposer un service de qualité aux enfants, il est proposé d'installer l'ALSH de la ville au sein de la Maison de la Vie Associative et du Temps libres (MVATL).

Les travaux nécessaires pour accueillir au sein de la Maison de la Vie Associative et du Temps libre les enfants de 3 à 12 ans de l'ALSH, ont été réalisés, en tenant compte des spécificités pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Par ailleurs, le site est accessible aux enfants à mobilité réduite.

Ce changement permettra également de :

- ne plus identifier l'ALSH comme le service d'un quartier et ainsi lutter contre toute forme de stigmatisation.

- centraliser les actions Jeunesse sur la MVATL et permettre aux parents d'identifier plus facilement ce lieu.
- développer de nouvelles activités, grâce à la configuration du site (plusieurs salles d'activités, salle informatique, espaces extérieures, arbres fruitiers, bassins...)

Le 23 février 2017, la commission « Jeunesse et Animations » a étudié cette proposition et a émis un avis favorable.

Débat :

Mme BOUGUERIOUNE.- C'est un service qu'au fur et à mesure des années on essaye de faire évoluer pour faire en sorte qu'il soit toujours adapté aux besoins des familles, et les dernières études que l'on a faites sur le centre de loisirs montrent que le fait que cela se déroule dans le groupe scolaire Victor Hugo n'est pas forcément adapté pour certains enfants déjà scolarisés dans le groupe scolaire Victor Hugo, et qu'il était nécessaire de dissocier le temps d'apprentissage scolaire du temps de loisirs.

C'est pour cela que nous avons eu l'idée de délocaliser le centre de loisirs au sein de la nouvelle MVATL de manière à répondre à ce besoin d'offrir aux enfants un lieu de loisirs qui ne soit pas lié à un groupe scolaire, de permettre à l'ALSH de ne plus être identifiée comme un service du quartier puisque le groupe scolaire Victor Hugo étant l'école du quartier des Provinces, forcément dans l'imaginaire de la population c'est le centre aéré du quartier des Provinces, ce qui n'est absolument pas notre volonté, c'est vraiment un service pour toutes les familles de Laxou.

Du coup cette relocalisation permettra d'atténuer ou d'annuler même cet effet de « stigmatisation » et de développer de nouvelles activités parce que le site offre un certain nombre d'opportunités : le parc extérieur, l'espace, les arbres fruitiers qui ont été mis en place dans le cadre du temps scolaire, tous ces éléments-là font qu'aujourd'hui on vous propose cette relocalisation, et la commission Jeunesse et Animation avec laquelle nous avons pu échanger sur ces points s'est réunie le 23 février et a émis un avis favorable.

M. le Maire.- Merci à tous les élus qui se sont penchés sur ces actions importantes en faveur de la jeunesse. Des interventions ?

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Jeunesse et Animations » le changement de lieu de l'accueil de loisirs, vers la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre, à compter du 10 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**7 – MODIFICATION DU
REGLEMENT INTERIEUR
DE FONCTIONNEMENT DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT
(ALSH)**

PROCURATIONS :

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

Absents : Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

Par délibération en date du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau règlement intérieur de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH).

Depuis septembre 2013, les inscriptions à l'ALSH se font auprès du service Sport Jeunesse et Vie Associative, actuellement situé à la Maison de La vie Associative et du Temps libre (MVATL) 15 rue du 8 mai à Laxou.

A partir de la session d'Avril 2017, l'ALSH se déroulera sur le site de la MVATL.

Ce changement de lieu nous amène à actualiser le règlement intérieur de fonctionnement de l'ALSH.

Le 23 février 2017, la commission « Jeunesse et Animations » a étudié ce nouveau règlement intérieur de fonctionnement et a émis un avis favorable.

Le nouveau règlement intérieur de fonctionnement est joint à la présente délibération.

Débat :

Mme BOUGUERIOUNE.- Dans un souci toujours de transparence et d'amélioration, on a ajouté les différents temps de l'enfant pendant son accueil dans le centre de loisirs, on les a ajoutés pour pouvoir donner le maximum d'informations aux familles.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Jeunesse et Animations » le nouveau règlement intérieur applicable aux enfants de 3 à 16 ans à compter du 10 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**8 – COTISATION
ASSURANCE GRAND
NANCY DÉFI'B**

PROCURATIONS :

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

Absents : Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude Hinzelin

Rapporteur : D. MAINARD

Exposé des motifs :

La commune de Laxou a intégré le dispositif Grand Nancy Défi'b en décembre 2016. Ce dispositif entre dans le cadre des actions du Contrat Local de Santé de la Métropole.

L'association Grand Nancy Défi'b créée en 2007 a pour but d'améliorer le pronostic vital des arrêts cardiaques par la mise en place d'un dispositif unique en France intégrant des citoyens volontaires.

L'association recrute des Sauveteurs Volontaires de Proximité (SVP) prêts à intervenir aux alentours de leur domicile.

Ces SVP sont formés à l'utilisation d'un Défibrillateur Externe Automatique (DEA) et au massage cardiaque.

A Laxou, 13 Sauveteurs Volontaires de Proximité ont été formés et sont opérationnels sur la commune sur les quartiers Hardeval-Maréville-Provinces, Zola Sainte-Anne et Village.

L'association propose une assurance pour couvrir les bénévoles en cas de dommage causé au domicile lors de leur intervention ou en cas d'accident. Cette cotisation annuelle d'un montant de deux euros par SVP actif est à la charge des communes.

Grand Nancy Défi'b sollicite la commune pour le paiement de la cotisation d'assurance pour l'année 2017.

Débat :

M. MAINARD.- Je voudrais profiter de cette délibération pour inciter tous les membres de cette assemblée à se former pour être SVP au sein de la commune de Laxou.

M. le Maire.- Je pense que cet appel a été entendu et bien au-delà de ce conseil puisqu'il y a une demi-page dans Laxou Actualité là-dessus.

En tout cas merci de ton implication dans cette affaire parce qu'il s'agit de sauver des vies.
Des questions ou des propositions ?

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le versement de la cotisation d'assurance à Grand Nancy Défi'b, selon les conditions exposées ci-dessus, pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**9 – CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION D'UN
VEHICULE POUR
L'ASSOCIATION SI L'ON
SE PARLAIT**

PROCURATIONS :

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

Absents : Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Y. PINON

Exposé des motifs :

L'association « Si l'on se parlait » en partenariat avec l'association Jeunes et Cité distribue des « Paniers Solidaires » sur le quartier des Provinces pour une soixantaine de familles. Pour ce faire, l'association doit aller chercher les denrées alimentaires à la Banque Alimentaire de Vandoeuvre deux fois par mois et les déposer dans leur local situé à Laxou, Impasse de l'Artois, bâtiment Ile de France.

L'association jusqu'à présent utilisait un véhicule prêté par l'association Jeunes et Cité qui n'est plus en état pour transporter de grosses charges.

L'association sollicite la commune pour un prêt de véhicule avec chauffeur dans les conditions citées ci-dessus. Le coût de service est estimé à 162 € par mois soit un coût annuel de 3 888 €, valorisé comme subvention en nature.

Afin que l'association « Si l'on se parlait » puisse poursuivre ses actions solidaires au sein du quartier des Provinces, il est proposé de signer la convention ci-jointe de mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur entre la commune de Laxou et l'association « Si l'on se parlait ».

Débat :

M. PINON.- Je vous demande de modifier le rapport que vous avez sous les yeux, le coût de 162 € n'est pas par mois mais par vacation.

M. le Maire.- Merci. D'une manière indirecte, c'est aussi une façon d'aider le tissu associatif.

Y a-t-il des remarques ? Non, je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule entre la commune de Laxou et l'association « Si l'on se parlait ».

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**10 – DEMANDE DE
PROTECTION
FONCTIONNELLE :
AFFAIRE NOEL
JEANJACQUES ET
ALEXANDRE RUSE**

PROCURATIONS :

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

Absents : Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Conformément à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, l'administration a l'obligation légale de protéger ses agents contre les attaques dont ils font l'objet à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou contre les mises en cause de leur responsabilité civile et pénale devant le juge pénal à raison de faits qui n'ont pas le caractère de faute personnelle.

La protection fonctionnelle peut consister notamment à prendre en charge les frais d'avocat de l'agent et permettre la réparation des préjudices matériels, corporels, financiers et moraux.

Deux agents communaux exerçant leurs fonctions dans la police municipale ont été victimes le 28 juillet 2016 de faits d'outrages et menaces sur personnes dépositaires de l'autorité publique. Ces faits pour lesquels ils ont porté plainte, ont été poursuivis. Les agents se sont portés partie civile. Une audience est fixée le 17 mars 2017.

Pour les faits mentionnés, les deux agents ont effectué une demande de protection fonctionnelle le 7 décembre 2016.

Sous réserve de l'octroi de cette protection par le conseil municipal, une déclaration sera effectuée auprès de l'assureur en charge du contrat « protection fonctionnelle ».

A ce titre, au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder la protection fonctionnelle aux agents municipaux demandeurs pour les faits exposés.

Débat :

M. le Maire.- Le Législateur demande que désormais le conseil municipal soit saisi de ce genre d'affaire et accorde la protection fonctionnelle aux agents de la collectivité suite à diverses agressions, insultes, ou autres. En l'occurrence, il s'agissait d'une personne bien connue sur la commune, cette personne a déjà écopé de quatre mois de prison ferme, avec des outrages et des menaces.

Donc deux de nos agents demandent cette protection fonctionnelle, il s'agit notamment du paiement des honoraires d'avocats même si notre assurance les indemniserait pour partie.
Je mets aux voix.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à accorder la protection fonctionnelle aux policiers municipaux et de l'autorise à mettre en œuvre celle-ci afin de prendre en charge les frais de procédure et d'avocat dans l'affaire précitée.

Le paiement des honoraires d'avocat s'effectuera uniquement sur présentation de la preuve du service fait, à savoir copie du jugement ou des conclusions produites par l'avocat.

Les bénéficiaires de la protection devront reverser à la collectivité les sommes susceptibles de leur être allouées au titre des frais irrépétibles, dans la mesure où la commune a pris en charge les frais de procédure.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2017

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 07
- Absents : 02

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation **légal** le 2 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire

Étaient présents : Laurent GARCIA, Yves PINON, Nathalie PARENT HECKLER, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Olivier ERNOULT, Dominique LECA, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Anne-Marie ANTOINE, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Pierre CANTUS, Mathieu EHLINGER, Claude HINZELIN, Jeanine LHOMMÉE, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Carole CHRISMENT

Objet :

**11 – DEMANDE DE
SUBVENTION AU FONDS
INTERMINISTÉRIEL DE
PREVENTION DE LA
DELINQUANCE (FIPD)**

PROCURATIONS :

Mme G. GIRARD ayant donné procuration à M. M. EHLINGER
Mme M-J LIGIER ayant donné procuration à M. BORE
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à Mme N. BOUGUERIOUNE
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme L. WIESER ayant donné procuration à M. D. MAINARD
M. P. BAUMANN ayant donné procuration à Mme V. EPHRITIKHINE
Mme C. BRENEUR ayant donné procuration à Mme A-M. ANTOINE

Absents : Jean CAILLET, Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Claude HINZELIN

Rapporteur : Y. PINON

Exposé des motifs :

La commune de Laxou souhaite procéder à l'installation d'un système de vidéo protection sur le territoire communal afin d'assurer la sécurisation des lieux particulièrement exposés aux phénomènes de délinquance, d'accroître la dissuasion et ainsi renforcer la sécurisation des biens et des personnes.

La première phase du projet, prévue pour l'année 2017, correspondant à l'installation de deux caméras situées respectivement sur le quartier du Champ-le-Bœuf (rue de la Meuse) et sur le quartier Mairie-Sainte-Anne, représente un montant prévisionnel de 50 000 € TTC.

Dans ce cadre la commune souhaite faire appel au financement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Débat :

Mme EPHRITIKHINE.- Je voudrais quelques précisions complémentaires sur l'emplacement de ces deux caméras, et je voudrais savoir si c'est la seule réponse aux actes d'incivilité que l'installation de ces caméras, est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens possibles ?

M. PINON.- La caméra qu'on prévoit d'installer au Champ de Bœuf permettrait d'enregistrer ce qui se passe au niveau de la rue de la Meuse, au niveau du terrain de sports qui est accolé à l'école Schweitzer, et au niveau des bâtiments de du groupe élémentaire Schweitzer.

La deuxième caméra sera sur la partie Mairie-Sainte Anne : il est prévu de l'installer à proximité du petit parking qui se trouve vers la maison Hansel et Greten, ce qui permettrait à la fois de surveiller la circulation du boulevard, de même le parc de l'Hôtel de Ville, et ce qui se passe aussi au niveau du lycée Emmanuel Héré et ses abords.

Ces caméras-là auraient aussi pour utilité, quand la possibilité technique sera ouverte, d'être renvoyées sur un centre de supervision urbain si nous le souhaitions. Pour l'instant la décision n'est pas prise mais la technique le permettrait pour avoir une réponse à certaines formes d'incivilités.

Alors est-ce que le fonds interministériel de prévention de la délinquance n'a que cette possibilité de financement ? La réponse est clairement non, c'est une des possibilités, par contre derrière il faut mettre en place, et l'Etat le rappelle systématiquement, d'autres formes.

Nous avons eu une délibération tout à l'heure que M. le Maire a présentée concernant la convention communale de coordination de la police municipale de la ville et des forces de sécurité de l'Etat, c'est bien entendu une de ces réponses, ce n'est pas la seule mais c'en est une. L'armement des polices municipales, à savoir les gilets pare-balles des polices municipales, ce sont d'autres réponses. Les policiers sont pourvus de cet équipement, quand je dis « armement » évidemment ce n'est pas des pistolets ou armes de catégorie supérieure, ce sont les gilets pare-balles, les Tonfa, pas les armes à feu.

Le CISPD, le Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, est aussi une forme de réponse à tout cela et une coordination au niveau de la Métropole, c'est aussi une forme de réponse. Il y a des réponses multiples qui sont d'ailleurs cofinancées en partie par le CISPD et qui sont des réponses constructives à tout cela. On essaye d'agir sur tous ces paramètres-là.

M. le Maire.- Pour aller dans le même sens que Yves Pinon, il y a divers moyens mis à la disposition de la police municipale, je pense par exemple à l'opération Tranquillité Vacances qui permet de rassurer les habitants de la ville quand ils partent en vacances, il y a une visite quotidienne de la police municipale dans leur lieu d'habitation lorsqu'ils ne sont pas là. Il y a donc une foultitude de choses, ce n'est pas le CISP qui les finance, ce sont évidemment des initiatives de la commune.

Il y a aussi des opérations de nuit, la police municipale certains soirs fait des patrouilles jusqu'à 1 ou 2h du matin, et ce depuis 2012, cela a été décidé par la municipalité depuis 2008 parce qu'une police de proximité, c'est bien et ça se voit.

. Attention surtout par les temps qui courent à ne pas confondre les deux polices, chacune a son rôle, ses prérogatives spécifiques, police nationale d'une part, police municipale d'autre part, ce n'est pas la même hiérarchie, ce ne sont pas les mêmes missions, je le redis, le jour où l'Etat demandera aux collectivités que les agents de police municipale fassent les mêmes missions que la police nationale, là je pense que ce sera véritablement problématique. D'ailleurs dans la convention que j'ai rapportée tout à l'heure, vous aurez noté qu'à différents articles on précise systématiquement -et j'avais été très fier de le montrer dans les dossiers de ladite convention à la préfecture- on précise chacune des polices dans ses missions respectives puisqu'elles ne sont pas de même nature. Et il y a une foultitude de possibilités de proximité pour rassurer nos concitoyens. Mais n'oublions pas qu'on va changer d'époque et qu'on sera amené à évoquer à nouveau ce sujet-là parce que les risques ne sont pas tout à fait les mêmes qu'hier, peut-être que le prochain mandat présidentiel imposera de nouvelles missions aux municipalités, on verra bien comment ça se passe et dans quels cas de figure on est.

Aujourd'hui, en tout cas, il n'est pas question que nos policiers municipaux de la ville fassent les mêmes missions que la police nationale. Et heureusement.

D'autres questions ?

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et d'autres financeurs éventuels et à signer les documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité